



Demande de renseignement sur sci

Par **marojo**, le **26/10/2010 à 21:25**

Bonjour, rnbonjour, rnje voudrais savoir s'il vous plait ce que sait exactement une SCI rnVoilà j'ai 3 enfants ma fille vie seule et elle voudrait acheter un appartement elle n'a pas un gros revenu rnelle on m'a dit que je peux faire une SCI avec elle elle 80% et moi 20% rnvous pouvez vous m'éclairer s'il vous plaît et me dire si cela est fesable rnmerci par avance rnjocelyne

Par **mimi493**, le **26/10/2010 à 22:07**

Oui, c'est faisable, mais ça n'a aucun intérêt et ça va couter de l'argent pour faire la SCIrnLa société civile immobilière permet rn- que le propriétaire soit une personne morale et pas plusieurs co-indivisaires. C'est donc très pratique pour un investissement locatif.rn- si un pacte tontinier est inclus dans les statuts, les parts de l'un font à l'autre en cas de décès, hors succession (mais avec droit de succession). ça permet de transmettre un bien à quelqu'un en outrepassant les parts réservataires.rnPour déterminer la meilleure solution, il faut savoir ce que vous voulezrn- donner l'argent à votre fille ?rn- lui preter (sur quel délai) ?rn- avoir une part du logement (pourquoi faire ?) ?rn- est-ce qu'il y a des soucis avec les deux autres enfants (vous avez peur de privilégier une enfant ?) ?